



Communiqué de presse

Date 31 mars 2025

Assemblée départementale du 31 mars 2025 : C'est voté

Lors de la session du 31 mars 2025, les conseillers départementaux ont étudié 52 rapports, notamment pour soutenir la jeunesse, la culture ou encore l'attractivité du territoire.

Finances

La crise de l'immobilier a entraîné la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ce qui n'est pas sans conséquence pour les collectivités territoriales, et notamment les Départements qui perçoivent une partie de cette ressource fiscale. Les élus du Conseil départemental du Cher ont voté le relèvement du taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, comme le permet la loi de finances pour 2025.

Enfance famille

La protection de l'enfance est une compétence confiée aux Départements depuis la loi de décentralisation de 1983. Cette politique publique repose sur un ensemble de mesures administratives ou judiciaires, éducatives et sanitaires définies par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et de la famille. Dans ce cadre, le Département poursuit son soutien aux associations et organismes publics œuvrant au service de la **protection de l'enfance et de la famille**. A travers des conventions signées auprès de partenaires, c'est une subvention de **320 000€** qui a été votée pour soutenir différentes actions autour de la parentalité, de l'aide à la l'enfance et à la famille.

** Service addictologie France 18, Maison de adolescents, Equipes de prévention Itinérantes APLEAT ACEP (Point Accueil et Ecoute Jeunesse, Promeneurs du Net), actions éducatives au FJT de St Amand Montrond, Maison de l'Oasis, Association Le Relais (actions jeunes, Pavillon des victimes administrateur Ad'hoc), Association Relais Enfance et Famille, Association Tivoli Initiatives pour le FJT.*

Service de suite dédié aux enfants confiés au département en partenariat avec Val de Berry

Le Département s'est engagé dans le déploiement d'un projet permettant de prévenir les situations où les jeunes quittent brutalement le dispositif d'accompagnement de l'aide sociale à l'enfance, sans préparation adéquate à la vie autonome.

Le travail collaboratif engagé a permis d'identifier les partenaires potentiels, de recenser les dispositifs existants et de mieux comprendre les besoins spécifiques des jeunes âgés de 17 à 21 ans en matière de logement. La colocation est la solution intermédiaire la plus adaptée, couplée à un accompagnement éducatif spécifique pour permettre une autonomie progressive dans un cadre sécurisant. Le partenariat s'est tournée vers l'OPH Val de Berry à travers 11 logements (soit un total de 30 places). Le budget prévisionnel est estimé à **281 760 €**.

Le Département souligne également son engagement dans le renforcement de la connaissance des publics sans-abris ou vulnérables au regard du logement. C'est pourquoi un travail est réalisé en collaboration avec le SIAO 18, piloté par l'Association Le Relais.

Une subvention est attribuée à l'Association Tank Entreprise et Pauvreté à hauteur de **50 000€** pour soutenir l'observatoire et le pilotage via la méthodologie « Synchro ».

Santé

Le Département réaffirme son engagement en faveur de la promotion de la santé du jeune enfant que ce soit au sein de sa famille ou dans des lieux de vie. Il met l'accent sur les actions de prévention et sur le soutien à la parentalité à travers des subventions. C'est un budget de **194 179€** qui a été attribué au titre de la Protection maternelle et infantile avec un soutien financier versé auprès des associations qui accueillent les tout-petits.

Soutien aux personnes handicapées

Dans le cadre du soutien aux personnes en situation de handicap et aux acteurs œuvrant dans la réalisation de projets en faveur des personnes en situation de handicap, l'Assemblée départementale a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à 17 associations et partenaires d'un montant total de **19 100 €**.

Soutien aux personnes âgées

Afin de soutenir les acteurs œuvrant dans la réalisation de projets auprès de personnes âgées, le Département a notamment attribué une subvention de **6000€** au total en faveur de l'Association France Alzheimer 18 ainsi qu'à l'Association de gestion du Comité Départemental de la citoyenneté et de l'Autonomie du Cher (CDCA).

Insertion sociale

Le Département apporte son soutien aux associations ou aux organismes publics œuvrant au service de la population en situation de précarité. Par le biais d'une aide financière, il permet à ces structures d'organiser, en partenariat, des actions entrant dans le champ de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et de la lutte contre la précarité. Un montant de subvention à hauteur de **237 000 €** sont votés aux profits des associations pour leurs actions spécifiques.

Sport

Le Département œuvre en faveur du développement de l'offre de pratique sportive en accompagnant le mouvement sportif pour toutes les actions réalisées qui concourent à renforcer l'attractivité du territoire. Une subvention d'un montant total de **48 500 €** ont été votés à destination de plusieurs associations sportives. **4025 €** ont également été attribuées à 126 bénéficiaires de l'aide à la pratique sportive.

Culture

Considérant l'importance des compagnies professionnelles et du travail mené sur le territoire départemental, notamment en direction de la jeunesse, des collégiens et des publics empêchés mais aussi de l'importance de soutenir les jeunes compagnies dans un processus d'ancrage territorial fort : une subvention totale de **111 000 €** a été voté.

Afin d'assurer le développement et la continuité de l'enseignement et des pratiques artistiques sur le territoire départemental et notamment accompagner les écoles de musique dans leurs investissements, une subvention de fonctionnement général a été voté pour un montant total de **177 738 €**, une subvention d'investissement pour un montant total de **13 760 €**, et une subvention de fonctionnement au titre des projets de territoire pour un montant total de **18 630 €**.

Contact presse

Lucile Pinault - 06 85 99 46 34
lucile.pinault@departement18.fr

Vœu présenté par le Président du Conseil départemental du Cher pour soutenir l'entrée de George Sand au Panthéon

AD du lundi 31 mars 2025

Réunis en assemblée départementale ce lundi 31 mars 2025, les conseillers départementaux du Cher expriment leur profond attachement à la mémoire et à l'héritage de la Berrichonne George Sand (1804-1876), figure majeure de la littérature française et grande défenseure des valeurs républicaines et des droits des femmes.

Écrivaine de renom, républicaine engagée, militante de l'égalité et pionnière de l'écologie, George Sand, né Aurore Amantine Dupin de Francueil, a marqué son époque par son courage, son esprit libre et son engagement pour une société plus juste. Son œuvre et ses idées, toujours d'actualité, continuent d'inspirer les générations présentes et futures.

Les enjeux de la panthéonisation de la première femme qui a pu vivre en France de sa plume sont tout à la fois culturels, sociétaux, touristiques et économiques dans un Berry qui mérite d'être (re)découvert pour ce qu'il a apporté et pour ce qu'il continue d'apporter à la France.

Dans la perspective du 150^e anniversaire de la disparition de George Sand, en 2026, l'heure est venue que la République honore cette femme d'exception en lui accordant une place aux côtés de celles et ceux qui ont fait l'histoire de notre pays.

Soutenant pleinement les initiatives engagées en ce sens, les élus du Conseil départemental du Cher sollicitent le Président de la République pour qu'il puisse ouvrir les portes du Panthéon à George Sand, en reconnaissance de son immense contribution à la culture, à la liberté et aux valeurs universelles de la République.